

VOTRE RETRAITE EN PRATIQUE : IDENTIFIER LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DE SON DÉPART EN RETRAITE



1 jour
(7h)



Intra

PROGRAMME



Pour que l'intervenant puisse répondre au mieux aux interrogations pratiques des participants, il est nécessaire que ces derniers se munissent de leur relevé de carrière du régime général et de leur dernier décompte de points de retraite complémentaire (ARRCO et éventuellement AGIRC).

A QUEL ÂGE POURRAI-JE PRENDRE MA RETRAITE ?

- L'âge de liquidation de la retraite
- A quel âge pourrai-je liquider mes pensions de retraite ?
- Qu'est-ce que le « taux plein » ?
- Qu'est-ce que la décote ?
- Pourrai-je bénéficier d'un départ anticipé (carrière longue, pénibilité et handicap) ?

L'ÂGE DU DÉPART DE L'ENTREPRISE OÙ COMMENT METTRE FIN À MON CONTRAT DE TRAVAIL ?

- Le départ volontaire et la mise à la retraite : procédure et indemnisation

COMMENT SERONT CALCULÉES MES PENSIONS DE RETRAITE ?

QUEL MONTANT PUIS-JE ESPÉRER ?

- Régime général :
 - Comment acquiert-on un trimestre d'assurance ?
 - Peut-on racheter des trimestres ? A quel prix ?
 - Quel est l'impact des périodes de chômage, de maladie, de travail à temps partiel sur les droits à retraite ?
 - Les majorations de la pension (la surcote, la majoration pour enfants...)
 - Le montant et la revalorisation de la pension : quel est en pratique le montant de pension versée par le régime général de la sécurité sociale ?
- ARRCO-AGIRC

COMMENT SUIS-JE INFORMÉ PAR LES CAISSES DE MA SITUATION PERSONNELLE ET DE MES DROITS À RETRAITE ?

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN LA MATIÈRE ?

- Le droit à l'information (principe et outils)

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR LIQUIDER SES PENSIONS DE RETRAITE ?

- Savoir lire son relevé de carrière
- La demande de liquidation (quand ? comment ?)

QUELS SONT LES DISPOSITIFS PERMETTANT D'AMÉNAGER LA FIN DE MA CARRIÈRE ?

- Le cumul emploi-retraite
- La retraite progressive

POUR COMPLÉTER VOTRE FORMATION

- Préparation à la transition
- Bâtir son nouveau projet de vie

FORMATION ANIMÉE PAR UN AVOCAT DU CABINET



Fondé en 1987, le cabinet Chassany Watrelot & Associés (CWA) est l'un des principaux cabinets français exclusivement dédié au droit social (Classé meilleur Cabinet d'avocat 2019 par « Le Point et Statista », parmi les meilleurs cabinets français en droit social par le Legal 500 EMEA 2018)

Présent à Paris, Lyon, Marseille mais aussi au Maghreb, il réunit une cinquantaine d'avocats spécialisés.

Ils conçoivent et animent également les formations ERYs dans le domaine du droit social. www.cwassociés.com

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

OBJECTIFS

- Identifier les modalités et les conditions de son départ en retraite :
- A quelle date pourrai-je prendre ma retraite ? Identifier l'âge de liquidation de ses pensions de retraite
- Connaître les modalités de calcul des pensions de retraite (régime général, ARRCO et AGIRC) et estimer le montant de ses futures pensions
- Savoir où trouver les informations et entreprendre les démarches administratives nécessaires à la liquidation de ses pensions de retraite
- Connaître les outils permettant d'aménager sa fin de carrière (retraite progressive, cumul emploi-retraite...)

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Collaborateurs à 1 ou 2 ans de la retraite

MÉTHODES MOBILISÉES

- Cas pratiques sur les situations des participants
- L'animation est en partie vidéo projetée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pas d'évaluation des acquis
- Evaluation à chaud en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Mise à disposition sur notre site internet www.erys.fr du calendrier prévisionnel des sessions de formation pour chaque ville
- Formation en hôtel ou co-working center. Salles de formation équipées de paper board, wifi, et accessibles aisément en transport sur chaque ville (métro, tram, voiture, bus...)
Votre convocation comportera un plan d'accès
- Nos prestataires hôteliers sont des établissements permettant l'accès des personnes en situation de handicap (PMR)
Nous consulter pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

TARIFS

- Interentreprises : 590€ HT par personne, soit 708€ TTC incluant les frais hôteliers (salle, déjeuners, pauses)
- Grille tarifaire accessible sur www.erys.fr
- Nous consulter pour une session en intra

